

SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, est convoquée pour le **lundi 12 juin 2023 à 19 h 30** suivant les articles 109.2 et 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 12 juin 2023 à 19 h 30

LIEU : Salle du conseil

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Information et consultation publique sur le projet du règlement numéro 1876-2023 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin de **(1)** modifier certaines dispositions des chapitres 9 « Stationnement hors rue », 13 « Aménagement extérieur », 14 « Architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments » et 25 « Habitations multifamiliales », **(2)** modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain », en agrandissant la zone 206 à même la zone 119 afin d'y inclure le lot 3 254 295 du Cadastre du Québec, **(3)** modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain », en agrandissant la zone 234 à même la zone 230 afin d'y inclure le lot 5 392 721 du Cadastre du Québec, **(4)** modifier l'annexe 1, « Plan de zonage PZ-2 - secteur urbain » et « Grille des usages et spécifications », en remplaçant les zones 182 et 183 par la nouvelle zone 239, **(5)** modifier l'annexe 1, « Grille des usages et spécifications », en autorisant certains usages de la zone 224, **(6)** modifier l'annexe 1, « Grille des usages et spécifications », en modifiant le libellé de la note 85 de façon à augmenter la marge de recul arrière minimum dans les zones 204, 205, 206 et 220 et **(7)** modifier l'annexe 1, « Grille des usages et spécifications », en retirant la note 85 intitulée « pour les emplacements bornant la voie ferrée, la marge de recul arrière minimum est de 0,6 mètre » de la zone 225

4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ

- 4.1 Intervention de M. Gilles Vachon

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.